

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 8 avril 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 8 Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 1
Absents : 2 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry
Votants : 8 TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD, Dominique TEYPAZ,
Gérard VIALIS.
Date de la convocation :
27/03/2025 Excusés : Marie-José LIGOUZAT,
Absent : Jérémie MONGELLAZ, Jean-Loup MARTIN.
A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ

Délibération n° 2025-D19 – Travaux de sécurisation et de stabilisation de la route communale du Village et du chemin rural du Sauzier - Demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sécurisation et de stabilisation doivent être réalisés sur la route communale du Village, au droit de la cassure du Chef-lieu ainsi que sur le chemin rural du Sauzier. Ces travaux sont nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers, ainsi que pour éviter des dégradations supplémentaires des infrastructures,

Ces travaux sont inscrits dans le programme de voirie de la commune et selon une première évaluation, le coût des travaux s'élèverait à 55 000 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département de la Savoie au titre du FDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix pour) :

- **Approuve** l'opération de travaux de sécurisation et de stabilisation de la route communale du Village et du chemin rural du Sauzier
- **Sollicite** l'aide financière du département de la Savoie la plus élevée possible, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC) ou de toute autre enveloppe budgétaire.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention du Département de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC) ou de toute autre enveloppe budgétaire : les plus élevées possibles
 - Financement communal pour le solde : par autofinancement ou par emprunt.
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de l'opération.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20250408-2025-D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

